

### 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Nom du produit</b>	: Soder-Wick® Rosin Desoldering Braid
<b>Fournisseur</b>	: ITW Chemtronics 8125 Cobb Center Drive Kennesaw, GA 30152  Tel. 770-424-4888 or toll free 800-645-5244
<b>Synonyme</b>	: Soder-Wick® Rosin, Soder-Wick® Rosin SD, Soder-Wick® Rosin BGA. Various codes based on size and flux type, including but not limited to: 50, 80, 90 Series (All Part Numbers)
<b>Nom commercial</b>	: Desoldering Wick Desoldering Braid
<b>Utilisations</b>	: ERlectronic Circuit Board Repair - Solder Removal
<b>Manufacturier</b>	: ITW Chemtronics 8125 Cobb Center Drive Kennesaw, GA 30152  Tel. 770-424-4888 or toll free 800-645-5244
<b>Code</b>	: Soder-Wick® Rosin, Soder-Wick® Rosin SD, Soder-Wick® Rosin BGA. Various codes based on size and flux type, including but not limited to: 50, 80, 90 Series (All Part Numbers)SW18015, SW18025, SW18035, SW18045, SW18055, 80-BGA-5, 80-1-10, 80-1-5, 80-2-10, 80-2-5, 80-3-10, 80-3-5, 80-4-10, 80-4-5, 80-5-10, 80-5-5, 80-6-5, 50-2-100, 50-3-100, 50-4-100
<b>No de fiche signalétique</b>	: 1403
<b>Date de validation</b>	: 5/17/2013.
<b>Date d'impression</b>	: 5/17/2013.
<b>En cas d'urgence</b>	: Chemtrec - 1-800-424-9300 or collect 703-527-3887 24/7
<b>Type de produit</b>	: Solide.

### 2. Identification des dangers

#### Vue d'ensemble des urgences

<b>État physique</b>	: Solide. [Métal.]
<b>Couleur</b>	: Cuivre
<b>Odeur</b>	: wood rosin
<b>Mention d'avertissement</b>	:
<b>Mentions de danger</b>	: CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE.
<b>Mesures de précaution</b>	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver abondamment après usage.
<b>Voies d'absorption</b>	: Non disponible.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Inhalation</b>	: Vapeur/brasage tendre fumées Peut être irritant pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
<b>Ingestion</b>	: Voies d'entrée non probables :
<b>Peau</b>	: Peut provoquer une irritation de la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Yeux</b>	: Peut causer une irritation des yeux.

## 2. Identification des dangers

### Effets chroniques potentiels sur la santé

- Effets chroniques** : Contient une substance capable d'endommager l'organe cible.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Organes cibles** : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : oeil, cristallin ou cornée.  
Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : reins, poumons, foie, tractus gastro-intestinal, les voies respiratoires supérieures, peau.

### Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
- Ingestion** : Voies d'entrée non probables :
- Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:irritation sensibilisant  
Peut provoquer des réactions allergènes chez certains individus.
- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Voir Information toxicologique (section 11)

## 3. Information sur les composants

Nom	Numéro CAS	%
Cuivre, fumées de	7440-50-8	90 - 98

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Ininflammable.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
oxyde/oxydes de métal
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
- Remarque spéciale sur les risques d'incendie** : Non disponible.
- Remarque spéciale sur les risques d'explosion** : Non disponible.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités.
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Grand déversement** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

<b>Limites d'exposition professionnelle</b>		<b>MPT (8 hours)</b>			<b>LECT (15 mins)</b>			<b>Ceiling</b>			
<b>Ingredient</b>	<b>Nom de la liste</b>	<b>ppm</b>	<b>mg/m<sup>3</sup></b>	<b>Autre</b>	<b>ppm</b>	<b>mg/m<sup>3</sup></b>	<b>Autre</b>	<b>ppm</b>	<b>mg/m<sup>3</sup></b>	<b>Autre</b>	<b>Notations</b>
Cuivre, fumées de, as Cu	US ACGIH 3/2012	-	1	-	-	-	-	-	-	-	[a][A]
		-	0.2	-	-	-	-	-	-	-	[b]
	AB 4/2009	-	1	-	-	-	-	-	-	-	[c][B]
		-	0.2	-	-	-	-	-	-	-	[b][B]
Cuivre, fumées de	BC 4/2012	-	1	-	-	-	-	-	-	-	[d][B]
		-	0.2	-	-	-	-	-	-	-	[b][B]
	ON 1/2013	-	0.2	-	-	-	-	-	-	-	[b]
Cuivre, fumées de, en Cu	ON 1/2013	-	1	-	-	-	-	-	-	-	[e]
	QC 12/2012	-	1	-	-	-	-	-	-	-	[f][B]
	QC 12/2012	-	0.2	-	-	-	-	-	-	-	[g][B]

**Forme:** [a]Dust and mist [b]Fumée [c]Dusts and Mists [d]Dusts and mists [e]dust and mists [f]poussières et brouillards [g] Fumées

**Remarques:** [A]as Cu [B]As Cu

**Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.**

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

- Mesures techniques** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

<b>Mesures d'hygiène</b>	: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
<b>Protection individuelle</b>	
<b>Respiratoire</b>	: Munissez-vous d'un respirateur à filtre de particules parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
<b>Mains</b>	: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
<b>Yeux</b>	: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.
<b>Peau</b>	: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
<b>Contrôle de l'action des agents d'environnement</b>	: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.
<b>Autre protection</b>	: Non disponible.
<b>Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)</b>	: Non disponible.

## 9. Propriétés physico-chimiques

<b>État physique</b>	: Solide. [Métal.]
<b>Point d'éclair</b>	: Non applicable.
<b>Durée de combustion</b>	: Non disponible.
<b>Vitesse de combustion</b>	: Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: Non disponible.
<b>Limites d'inflammabilité</b>	: Non disponible.
<b>Couleur</b>	: Cuivre
<b>Odeur</b>	: wood rosin
<b>Goût</b>	: Non disponible.
<b>Poids moléculaire</b>	: Non applicable.
<b>Formule moléculaire</b>	: Non applicable.
<b>pH</b>	: Non disponible.

## 9. Propriétés physico-chimiques

<b>Point d'ébullition/condensation</b>	: 318°C (604.4°F)
<b>Point de fusion/congélation</b>	: Non disponible.
<b>Température critique</b>	: Non disponible.
<b>Densité relative</b>	: Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Volatilité</b>	: Non disponible.
<b>Seuil de l'odeur</b>	: Non disponible.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	: Non disponible.
<b>TDAA</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Non disponible.
<b>Ionicité (dans l'eau)</b>	: Non disponible.
<b>Propriétés de dispersibilité</b>	: Non disponible.
<b>Solubilité</b>	: Non disponible.
<b>Remarques physico-chimiques</b>	: Non disponible.

## 10. Stabilité du produit et réactivité

<b>Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>Conditions à éviter</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Matériaux incompatibles</b>	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : Fort matières comburantes les alcalins les métaux
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Toxicité chronique

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Irritation/Corrosion

Non disponible.

### **Conclusion/Résumé**

**Peau** : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Yeux** : Peut causer une irritation oculaire mineure.

**Respiratoire** : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Inhalation of this material may cause sensitive individuals to develop eczema and/or occupational asthma.

### Sensibilisant

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

## 11. Informations toxicologiques

### Cancérogénicité

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Classification

Non disponible.

### Mutagénicité

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Tératogénicité

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Produits synergiques** : Non disponible.

## 12. Informations écotoxicologiques

**Écotoxicité** : Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités.

### Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Cuivre, fumées de	Aiguë CE50 1100 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	4 jours
	Aiguë CE50 2.1 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia longispina - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	48 heures
	Aiguë CI50 13 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	72 heures
	Aiguë CI50 5.4 mg/l Eau de mer	Plantes aquatiques - Plantae - Phase de croissance exponentielle	72 heures
	Aiguë CL50 0.072 µg/l Eau de mer	Crustacés - Amphipoda - Adulte	48 heures
	Aiguë CL50 7.56 µg/l Eau de mer	Poisson - Periophthalmus waltoni - Adulte	96 heures
	Chronique NOEC 2.5 µg/l Eau de mer	Algues - Nitzschia closterium - Phase de croissance exponentielle	72 heures
	Chronique NOEC 7 mg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Ceratophyllum demersum	3 jours
	Chronique NOEC 0.02 mg/l Eau douce	Crustacés - Cambarus bartonii - Adulte	21 jours
	Chronique NOEC 2 µg/l Eau douce Chronique NOEC 0.8 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oreochromis niloticus - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	21 jours 6 semaines

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Persistance/dégradabilité

## 12. Informations écotoxicologiques

Non disponible.

<b>Conclusion/Résumé</b>	: Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: Non disponible.
<b>Facteur de bioconcentration</b>	: Non disponible.
<b>Mobilité</b>	: Non disponible.
<b>Toxicité des produits de biodégradation</b>	: Non disponible.
<b>Effets nocifs divers</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.

## 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

<b>Élimination des déchets</b>	: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.
<b>Répartition des déchets</b>	: Non disponible.
<b>Classification RCRA</b>	: Non disponible.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

## 14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
<b>Classification pour le DOT</b>	Non réglementé.	Wire	-	-		Non réglementé.
<b>Classification pour le TMD</b>	Non réglementé.	Wire	-	-		Non réglementé.
<b>Classement mexicain</b>	Non réglementé.	Wire	-	-		Non réglementé.
<b>Classe ADR/RID</b>	Non réglementé.	Wire	-	-		Non réglementé.
<b>Classe IMDG</b>	Non réglementé.	Wire	-	-		Non réglementé.
<b>Classe IATA-DGR</b>	Non réglementé.	Wire	-	-		Non réglementé.

## 14. Informations relatives au transport

GE\* : Groupe d'emballage

## 15. Informations réglementaires

**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**SIMDUT (Canada)** : Matière non réglementée par le SIMDUT.

### Listes canadiennes

**INRP canadien** : Les composants suivants sont répertoriés: Cuivre (et ses composés)

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

### Réglementations Internationales

**Listes internationales** : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire du Japon**: Indéterminé.

**Inventaire de Corée**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire Malaisien (Registre HSE)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire de Taiwan (CSNN)**: Indéterminé.

**Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

**Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

**Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

## 16. Autres informations

**Renseignements à indiquer sur l'étiquette** : CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE.

**Hazardous Material Information System (États-Unis)** :

Santé	1
Inflammabilité	0

## 16. Autres informations

Risques physiques

1

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

**Références** : Non disponible.

**Autres considérations spéciales** : Non disponible.

**Date d'impression** : 5/17/2013.

**Date d'édition** : 5/17/2013.

**Date de publication précédente** : Aucune validation antérieure.

**Version** : 1

**Élaborée par** : Non disponible.

☑ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.